

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 22/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 avril 2021 à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel des Corbières, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 14 avril 2021

**Étaient présents :** MM. BARTHEZ Gérard – VIRION Éric – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – ARNAUD Suzanne – RUBIO – MENDOZA Yves Claude – SAINT-GERMES Sandrine – LAURENS David – GRANELL Jennifer – AUTHIER Mélanie – TREVESET Valérie – GORCE Olivier

**Absents :** SEGUY Claude (procuration à GRANELL Jennifer) – VALERO Alain (procuration à GORCE Olivier) – MALET PECH Sabine (excusée)

**Secrétaire de séance :** Mme AUTHIER Mélanie est désignée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Après examen du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à affirmer son soutien au monde viticole après les épisodes de gel qui ont frappé le département au mois d'avril. Le travail d'une année a été anéanti pour les viticulteurs sinistrés. L'Etat a annoncé des mesures d'aide d'environ 1 milliard d'euros. La Région et le département se sont également engagés respectivement à hauteur de 5 millions d'euros et 1,2 millions d'euros. La mairie se tient à disposition des viticulteurs si nécessaire en fonction des décisions qui seront prises. La Chambre d'Agriculture est en charge du recensement des dégâts.

M. le Maire a ensuite rappelé à l'assemblée que le personnel administratif de la mairie a été placé en arrêt maladie depuis le 26 mars après avoir été testés positifs au covid-19. L'ensemble des élus a été informé par mail de la situation et de la nécessité de reporter les réunions de préparation budgétaire ainsi que la tenue du conseil municipal. Le secrétaire de mairie a repris le travail le 14 avril et n'a eu qu'une semaine pour finaliser avec M. VIRION, adjoint délégué aux Finances, la préparation du budget de la commune et du service des eaux. En conséquence la commission des finances n'a pu se réunir qu'une seule fois, le 21 avril. Par ailleurs, M. le Maire ajoute que la date limite de vote du budget étant fixée au 15 avril, il a sollicité un délai supplémentaire auprès de M. le Sous-Préfet en regard de ces circonstances exceptionnelles, lequel a accepté un report du vote au 22/04.

### **1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – TAXE FONCIERE**

M. le Maire a présenté à l'assemblée l'état fiscal relatif aux taux d'imposition pour l'année 2021. Il a rappelé que compte tenu de la mise en œuvre progressive de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, son taux n'a plus à être voté depuis l'an dernier. La perte de ressources en découlant est compensée par l'Etat au travers de plusieurs mécanismes dont l'attribution à la commune de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Sur proposition de M. le Maire, l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière :

- 65,05 % pour le foncier bâti, soit 34,36 % (part commune) + 30,69 % (part départementale, désormais fusionnée avec le taux communal)  
Cette fusion des taux n'entraîne aucune augmentation d'impôt pour les contribuables.
- 82,92 % pour le foncier non bâti (TFNB)

### **2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – BUDGET COMMUNAL 2018**

Sur proposition de Mme BANCO, adjointe déléguée à la culture et au sport, le conseil municipal a ensuite procédé, à la l'unanimité à l'octroi des subventions aux diverses associations.

Les associations de la commune sont subventionnées comme suit :

#### **Associations locales**

Amicale Ferralaise de Pêche :	534 €
ACCA :	565 €
Coopérative scolaire :	503 €

AICA Entente Boutenac-Ferrals :	470 €	(dont subvention exceptionnelle 220 €)
Anciens combattants (ACVG) :	290 €	
Vigne de la Fraternité :	590 €	
Team Garbolino :	590 €	
Piramida de las Corbieras :	200 €	
Ferrals en Fête (Carnaval)	500 €	
AFCASEL :	950 €	
USF XIII :	5 250 €	
DDCM – Fleurir les Corbières :	1 555 €	

#### **Associations extérieures**

Ciném'aude (convention / cinéma) :	1 538 €
CFA-BTP Lézignan :	300 €
Run & Trail Ornaisons (marathon des Corbières) :	1 000 €

**Soit un montant total de subventions de 14 835 €**

Mme BANCO, adjointe déléguée aux affaires culturelles et sportives, précise que compte tenu du contexte sanitaire plusieurs associations locales ont décidé de ne pas présenter de demande de subvention : Pétanque Club, Orion Danse, Gymnastique Ferralaise, De Fil en Aiguille, sections Vélo et Patrimoine de l'AFCASEL.

M. GORCE a demandé des précisions sur l'association DDCM. Mme BANCO lui répond qu'il s'agit de l'association Développement Durable en Corbières et Minervois, déjà subventionnée l'an dernier, qui porte le projet « Fleurir les Corbières » sur les terres laissées en friches à la suite d'arrachage des vignes. L'association a également demandé une subvention exceptionnelle de 3000 € qui a été refusée à l'unanimité. M. le Maire précise sur ce point que l'aide financière apportée par la commune (1555 € en 2020 et 2021) vise à créer une dynamique autour du projet en mobilisant notamment les propriétaires fonciers et les exploitants.

M. GORCE a aussi souhaité savoir si la subvention attribuée à l'association Run & Trail Ornaisons était conditionnée à l'organisation effective du Marathon des Corbières. M. BARTHEZ lui confirme que cette aide est bien liée à l'organisation de cet événement mais que celui-ci sera évidemment reporté si le contexte sanitaire l'exige.

M. VIRION précise que le Marathon des Corbières constituera un événement important, inscrit au calendrier des marathons. 1000 participants sont attendus.

Mme BANCO ajoute que la course est aussi inscrite dans le guide du Pays Touristique Corbières Minervois dans lequel un appel est fait pour l'hébergement des participants.

### **3) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE**

Le conseil municipal a adopté le compte administratif 2020 de la commune à la majorité : 11 voix pour (le maire ne participe pas au vote), 2 contre (MM GORCE et VALERO), 0 abstention.

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 259 486,80 €

Résultat de clôture de la section d'investissement (restes à réaliser inclus) : + 91 660,43 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 259 486,80 € au compte 1068 de la section d'investissement

Le conseil municipal a ensuite approuvé le compte de gestion du receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif, à la majorité : 12 voix pour, 2 contre (MM GORCE et VALERO), 0 abstention.

### **4) BUDGET PRIMITIF 2021- COMMUNE**

Le conseil a adopté le budget primitif 2021 de la commune à la majorité : 12 voix pour, 2 contre (MM GORCE et VALERO), 0 abstention.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 1 248 900 € et permet de dégager un autofinancement (virement vers la section d'investissement) de 167 700 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, recettes et dépenses sont également équilibrées à un montant de 1 493 486,80 €.

Les nouvelles dépenses de la section d'investissement, hors remboursement de la dette, s'élèvent à 968 060,43 €. Sont notamment inscrits les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie dans le cadre du Plan France Relance ainsi que la construction de la Maison des Associations :

Les principaux travaux inscrits au titre des restes à réaliser de l'année 2020 sont les différents lots (climatisation, fauteuils, sol et matériel audio) du marché de rénovation du cinéma, dont les travaux ont été achevés en décembre 2020 et facturés en janvier 2021.

La dette de la commune s'élève à 468 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier. Ce montant se situe en dessous de la moyenne des communes de même strate, qui est de 607 € au niveau départemental et de 716 € au niveau régional (données Trésor Public – exercice 2019).

A l'issue du vote du budget communal, M. GORCE a tenu à expliquer que les élus de l'opposition se sont prononcés contre le vote du budget et du compte administratif car ils estiment qu'il n'y a pas assez de réunion de la commission des finances depuis l'installation du conseil municipal pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

Trois réunions ont eu lieu au total dont une le 9/03 au cours de laquelle ils ont appris l'existence d'une dette de 157 000 €, et la dernière le 21/04, dont une veille du vote. M. BARTHEZ a rappelé son propos du début de séance relatif à l'absence du secrétaire de mairie, en arrêt de travail du 26/03 au 13/04 inclus et à la nécessité de différer les réunions de préparations prévues. Il remercie au passage M. VIRION et M. SANCHEZ pour le travail accompli en une semaine, week-end compris, pour pouvoir préparer et présenter le budget.

M. VIRION a rappelé à M. GORCE que les membres de la commission ont malgré tout été destinataires de documents de travail : grands-livres, qui retracent toutes les opérations comptables de l'année, transmis il y a environ 3 semaines ; comptes administratifs de la commune puis du service des eaux ; état fiscal. Il lui précise aussi que la commission des finances du 21/04 (convoquée le 13/04) était une véritable réunion de travail, à laquelle chacun des membres présents a pu participer et contribuer.

M. BARTHEZ a expliqué par ailleurs que dans le cadre de la préparation du budget, la commissions des travaux avait été réunie il y a 15 jours et la commission culture cette semaine. M. VALERO et Mme PECH étaient absents pour raison de santé. M. BARTHEZ leur a souhaité un bon rétablissement.

#### **5) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 du service eau et assainissement (11 voix pour, le maire ne participant pas au vote).

Résultat de clôture de la section d'exploitation : + 116 149,16 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : + 116 080,17 €

Soit un résultat global de : + 232 229,33 € (222 729,33 € restes à réaliser inclus)

Affectation du résultat de fonctionnement : 116 149,16 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le conseil municipal a ensuite approuvé à l'unanimité le compte de gestion du service eau et assainissement présenté par le receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif.

#### **6) BUDGET PRIMITIF 2021 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal a ensuite adopté à l'unanimité le budget 2021 du service. Celui est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 227 300 € pour la section de fonctionnement et à 480 080,17 € pour la section d'investissement. Dans ces dernières est notamment inscrite la tranche 4 du programme de renouvellement du réseau d'eau potable (place du Château et rue de l'Orbieu.

#### **7) MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ET DE LA MAIRIE (PLAN FRANCE RELANCE**

M. le Maire a expliqué à l'assemblée que le projet de rénovation thermique de l'école et de la Mairie dans le cadre du Plan France Relance approuvé lors de la séance du 25/02/2021 a été retenu par l'Etat. Il convient d'acter, à la demande de la sous-préfecture, le plan de financement découlant de la subvention de l'Etat accordée au taux de 60%, soit 163 674 € sur un coût total de travaux de 272 790 €.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce plan de financement.

## 8) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. CASSAGNOL a informé l'assemblée que les travaux d'aménagement du jardin du Monument aux Morts sont achevés.
- Mme ARNAUD a fait part du lancement des ateliers informatiques à compter du 20 mai, à raison de 3 heures par semaine. Compte tenu du contexte sanitaire 2 personnes seront accueillies par séance (durée environ 45 mn). Les groupes seront constitués en fonction du niveau des participants (initiation ou perfectionnement). 20 personnes sont actuellement inscrites. Ces ateliers sont organisés par le Département à la demande de la commune.
- En raison des travaux de voirie prévus sur la RD 611 à FABREZAN, la circulation sera interdite et une déviation mise en place par FERRALS. En conséquence, le stationnement sera interdit sur l'avenue de la Mer à compter du 26/04 afin de faciliter la circulation des poids-lourds.
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable s'achèvent sur la place du Château. Le chantier se déplacera donc rue de l'Orbieu à partir du 26/04.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 20H50.